



MAIRIE DE LHERM

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

Conseil Municipal

16 février 2022 – 19h00

Salle du Conseil Municipal



Ordre du jour

DELIBERATIONS

1. Intercommunalité : Présentation de la collecte incitative par la Communauté de communes Cœur de Garonne
2. Finances : Provision pour dépréciation de créances
3. Affaires Générales : Convention avec Réseau 31 pour la fourniture d'eau brute sur les 3 plans d'eau communaux
4. Travaux : Convention avec Réseau 31 pour la mise en superposition d'affectation du canal secondaire des bonnets dans le cadre du projet d'urbanisation RD43b
5. Travaux : Présentation d'un projet de Padel et autorisation de mise en place de l'éclairage public par le SDEHG
6. Travaux : Sécurisation par le SDEHG de fils nus du réseau basse tension issu du P21 La Plane et P3 La Pielle
7. Urbanisme : Déclassement du domaine public routier de parcelles en bord du chemin Larrieu constituant un espace vert boisé
8. Urbanisme : Projet de convention avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie pour l'acquisition et l'aménagement du terrain de Mme Trotin.
9. Personnel : Convention d'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Haute-Garonne

Décisions prises par le Maire en vertu de l'article 2122-22

INFORMATIONS DIVERSES et QUESTIONS



La tarification incitative des ordures ménagères



Pourquoi la mettre en place ?

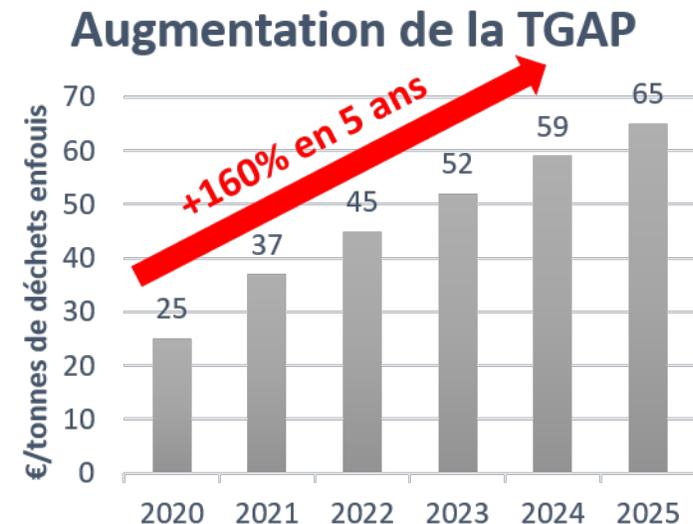
Pour des raisons environnementales et réglementaires

- La loi dite du « Grenelle de l'environnement »
- Réduire la quantité de déchets enfouis



Pour des raisons économiques

- ↗ des coûts de traitement
- ↗ de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)
- ↘ des recettes liées au recyclage



C'est une tarification éco-responsable

Ce n'est **pas** une taxe supplémentaire

Remplace la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Mode de facturation du service public d'élimination des déchets ménagers calculé sur le service rendu, comme le gaz, l'électricité, l'eau.



La grille tarifaire



Ce qui change

1^{er} janvier 2023

Vous avez un bac

1. Créer votre compte usager
2. Un bac et un badge pucés vous seront distribués
3. La taille du bac est adaptée à la taille du foyer
4. Le camion enregistrera chaque levée de votre bac



Vous déposez votre sac dans une colonne d'apport volontaire

1. Créer votre compte usager
2. Un badge pucé vous sera distribué
3. Nombre de dépôts de sacs d'ordures ménagères correspondant à la taille du foyer
4. Chaque dépôt supplémentaire en colonne d'apport volontaire sera comptabilisé



Ce qui change

1^{er} janvier 2023

POUR TOUS

1. Disparition de la colonne taxe ordures ménagères de la taxe foncière

 DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
AVIS D'IMPÔT 2019
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE TAXES FONCIÈRES
votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

Département : 27 EURE

Commune : 229 EVREUX

	TF 2019	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GENAPI	Total des collecteurs
Propriétés bâties	Taux 2018	35,03 %	%	2,98 %	20,24 %	0,126 %	12,15 %	%	
	Taux 2019	34,33 %	%	2,98 %	20,24 %	0,123 %	12,15 %	%	
	Adresse								
	Base ⓐ	1645		1645	1645	1645	1645		
	Cotisation	565		49	333	2	200		1149
	Cotisation lissée ⓑ								
	Adresse								
	Base ⓐ								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ⓑ								
	Cotisations 2018	563		48	325	2	195		
	Cotisations 2019	565		49	333	2	200		1149
	Variation	+0,36 %	%	+2,08 %	+2,46 %	0 %	+2,56 %	%	

 **FACTURE**
Redevance incitative
2023

Monsieur et Madame DURAND
12 Impasse de Lyon
31370 REULMES

Communauté de communes Cœur de Garonne
12 rue Notre Dame - 31370 REULMES

Ce qui ne change pas

1^{er} janvier 2023

POUR TOUS

1. Collecte des emballages recyclables et papiers
2. L'accès au service déchèterie
3. La collecte des emballages en verre
4. La collecte des textiles
5. La vente de composteurs



LES GRILLES TARIFAIRES

1^{er} janvier 2023

1 abonnement (part fixe) au service déchets

1 forfait

1 partie variable

VOUS AVEZ UN BAC

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES EN PORTE-À-PORTE

Nombre de personnes dans le foyer	1	2-3	4-5	6 et plus
Abonnement au service	124,33 €	124,33 €	124,33 €	124,33 €
	+	+	+	+
Forfait incluant 12 levées (+ 4 dépôts dans des colonnes)	70,40 €	105,60 €	175,99 €	211,19 €
	=	=	=	=
Montant de la tarification incitative (sans levée supplémentaire)	194,73 €	229,93 €	300,32 €	335,52 €
Prix de la levée supplémentaire (à partir de la 13ème levée)	2,70 €	4,00 €	8,00 €	12,00 €

VOUS DÉPOSEZ VOTRE SAC DANS UNE COLONNE D'APPORT VOLONTAIRE

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES EN APPORT VOLONTAIRE

Nombre de personnes dans le foyer	1	2-3	4-5	6 et plus
Abonnement au service	124,33 €	124,33 €	124,33 €	124,33 €
Forfait incluant un nombre de dépôts équivalents à 12 levées (+ 4 dépôts dans des colonnes)	+ 63,00 €	+ 95,00 €	+ 158,00 €	+ 190,00 €
Montant de la tarification incitative (sans dépôt supplémentaire)	= 187,33 €	= 219,33 €	= 282,33 €	= 314,33 €
Prix du dépôt supplémentaire (au delà des dépôts compris dans le forfait)	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €

Nombre de personnes au foyer = Taille du bac = Nombre de dépôts dans une colonne d'apport volontaire



Attention !

- Si vous ne l'avez pas encore fait, n'oubliez pas de créer votre compte usager car cela vous permettra d'avoir un bac pucé ou un badge.
- Si vous n'avez pas de bac pucé, le camion ne pouvant comptabiliser le nombre de levées de votre bac, le nombre maximum vous sera facturé (soit 52)
- Si vous n'avez pas de badge, vous ne pourrez pas ouvrir les colonnes pour jeter votre sac et le forfait maximum vous sera facturé.



Comment maîtriser sa facture ?

Mis à part l'objectif de diminuer la quantité de déchets produits, la tarification incitative a un avantage certain sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, c'est celui de pouvoir maîtriser sa facture.

Produire moins de déchets est possible avec des gestes adaptés. Voici quelques idées pour mettre

votre poubelle au régime :

- éviter le gaspillage alimentaire
- composter les restes de repas
- trier au maximum les emballages en plastique, en métal, en carton, en verre
- ne présenter votre bac à la collecte que lorsqu'il est plein.



❑ Comment maîtriser sa facture ?

JE RÉDUIS MES DÉCHETS

et vous ?

Pourquoi ?



- ➔ Trop de déchets produits
- ➔ Gaspillage de ressources
- ➔ Beaucoup de déchets dangereux pour l'homme et l'environnement
- ➔ Valorisation/recyclage de la matière insuffisant

Comment ?



LA GRILLE TARIFAIRE – DES SOLUTIONS POUR AGIR !

- Comment maîtriser sa facture ?

JE COMPOSTE et vous ?

■ Pourquoi ?



Soit 37 kg/an
et par habitant
de matière
organique dans
nos poubelles

- ➔ Pour produire un engrais naturel et gratuit
- ➔ Pour réduire mes déchets

■ Comment ?

50%
matière humide



+

50%
matière sèche



■ Les règles d'or du compostage



- ➔ Diversifier les apports
- ➔ Fragmenter les gros déchets
- ➔ Brasser régulièrement
- ➔ Surveiller l'humidité

Comment créer mon compte usager

en quelques minutes ?

je me connecte sur le site

www.enquete9.com

ou

j'appelle le

05 61 97 93 92

(du lundi au vendredi 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00)

Questions/réponses



Provision pour dépréciation de créances

Depuis janvier 2021, toutes les communes ont l'obligation de provisionner la dépréciation de créances restant à recouvrer.

Le taux minimum à appliquer : 15%

L'état des créances de plus de 2 ans transmis par la trésorerie au titre de l'exercice 2021 correspond à 2 651,02 € au taux de 15% à imputer au compte 6817.

PROPOSITION

ADOPTER le taux de 15% pour constituer la provision

APPROUVER la constitution d'une provision de 2 651,02€ pour dépréciation de créances au titre de 2021

Convention avec Réseau 31 pour la fourniture d'eau brute sur les 3 plans d'eau communaux

La fourniture d'eau brute est assurée chaque année du 15 avril au 31 octobre.

Durée de la convention : 10 ans renouvelable par tacite reconduction

Abonnement annuel 2022 : 825 € HT

Points de consommation

Points de consommation Commune de Lherm
Mare du « Pré Cahuzac »
Mare « La Nauze » – cimetière du village
Mare « La Barrère »

PROPOSITION

AUTORISER le Maire à signer la convention avec Réseau 31 pour la fourniture d'eau brute sur les 3 plans d'eau communaux

Convention avec Réseau 31 pour la mise en superposition d'affectation du canal secondaire des bonnets dans le cadre du projet d'urbanisation RD43b

La convention a pour objet de créer une double affectation pour une partie de l'équipement public « Canal secondaire des Bonnets » dans le cadre du projet de voie douce RD 43b.

1^{ère} affectation : Transport d'eau brute

2^{ème} affectation : La création et la gestion d'une voie mixte affectée à la circulation du public

Les parcelles faisant l'objet de cette double affectation sont :

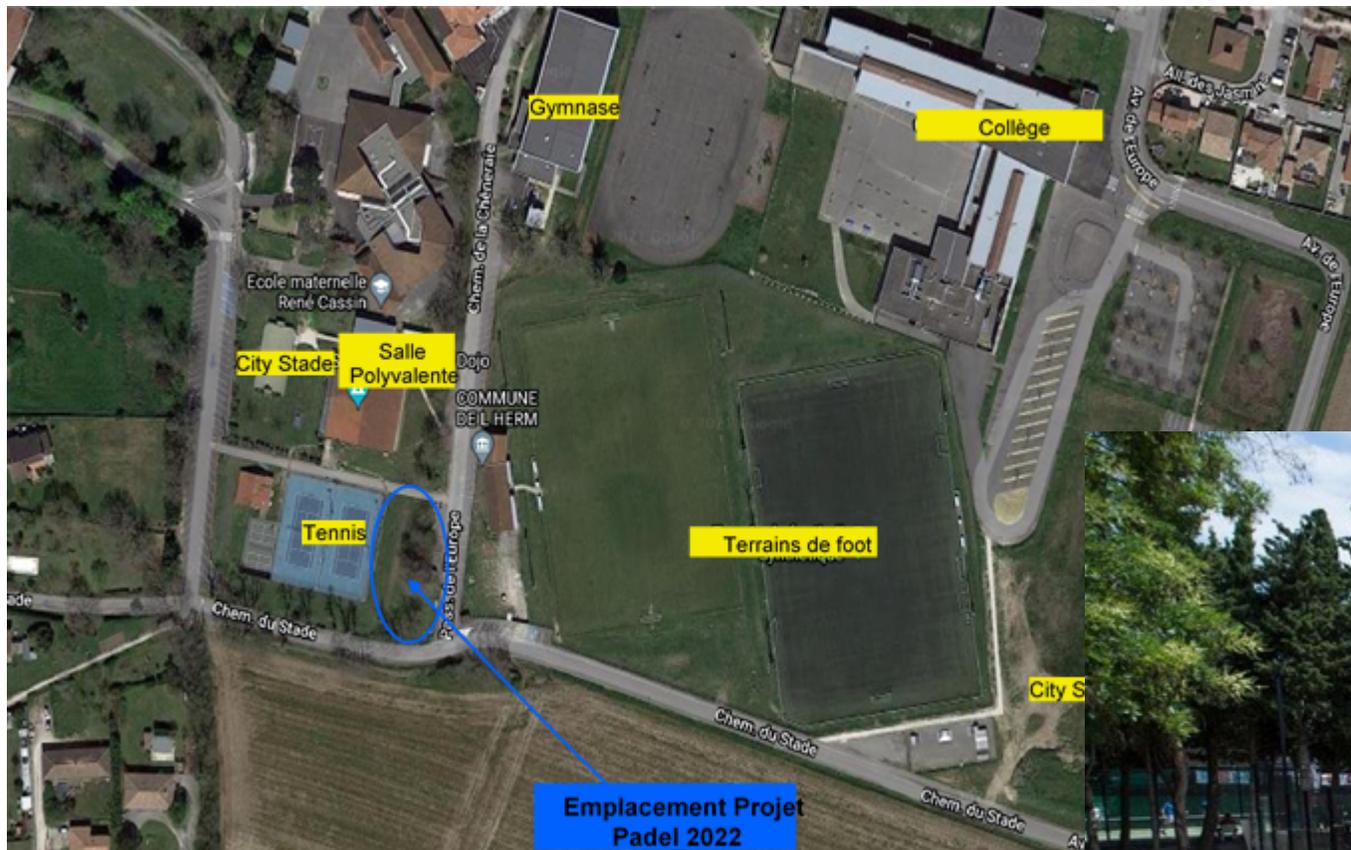
Section	Parcelle	Surface	Lieu-dit
A	486	439 m ²	Versailles
A	487	449 m ²	Versailles
A	491	2 397 m ²	Versailles
A	488	357 m ²	Versailles

PROPOSITION

AUTORISER le Maire à signer la convention avec Réseau 31

Présentation d'un projet de Padel - Mise en place de l'éclairage public par le SDEHG

La Commune de LHERM et l'association TENNIS CLUB projettent la création de terrains de **Padel** dans le périmètre des terrains de tennis déjà présents.



À la croisée du tennis et du squash, le **Padel** se pratique souvent en double sur terrains grillagés ou vitrés. Ludique et convivial, le **Padel** est avant tout un sport accessible à tous.

Présentation d'un projet de Padel et autorisation de mise en place de l'éclairage public par le SDEHG

Afin de garantir un éclairage public sur le site du projet, une demande a été faite auprès du SDEHG.

Le SDEHG envisage de modifier prochainement les taux de subvention servis sur les projets.

Pour s'assurer du meilleur financement de cette opération, avant la modification, le projet d'éclairage public du futur **Padel** doit être approuvé au plus tôt.

Le montant total de l'opération est estimé à 27 555 €.

Le reste à charge pour la commune serait de 12 225 € couverte par voie d'emprunt (12 ans).



PROPOSITION

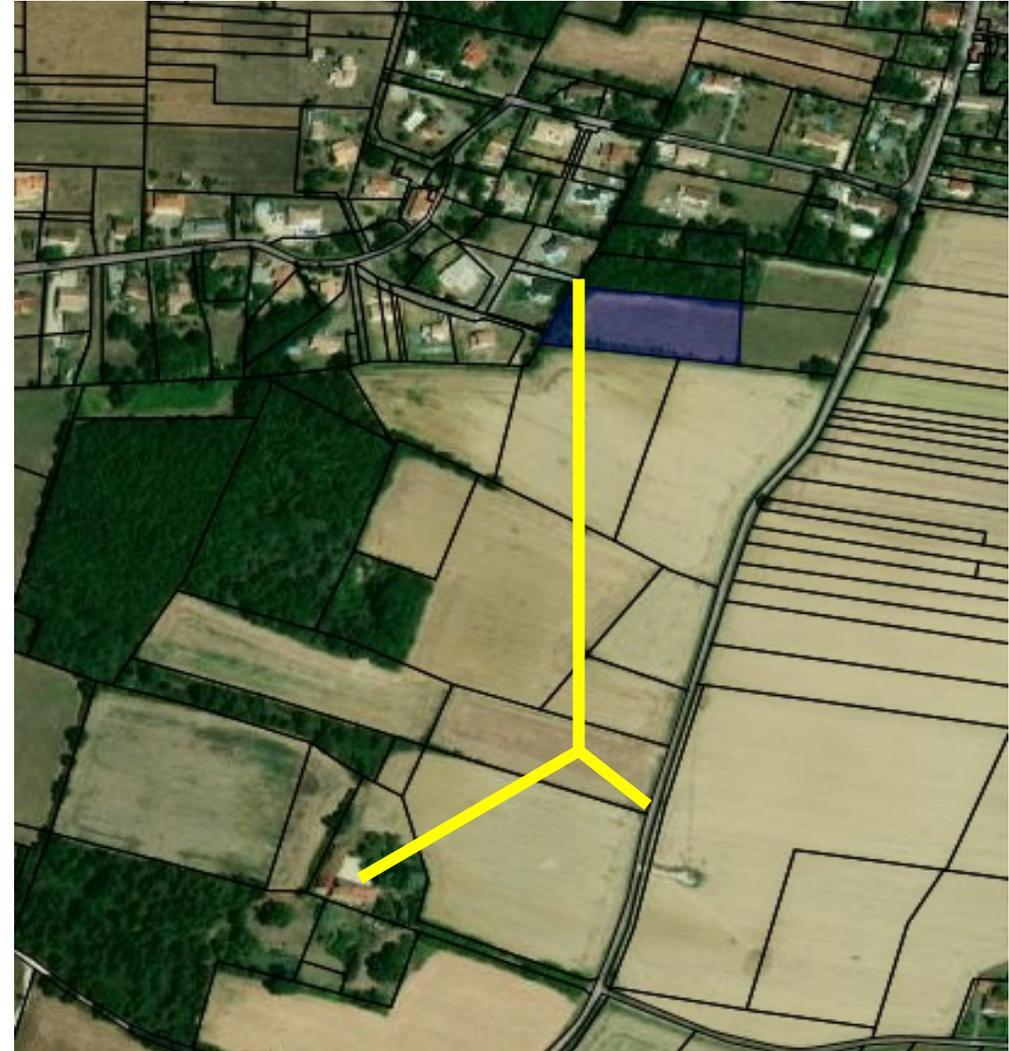
APPROUVER le projet d'éclairage public pour les futurs terrains de Padel

Sécurisation par le SDEHG de fils nus du réseau basse tension issu du P21 La Plaine et P3 La Pierre

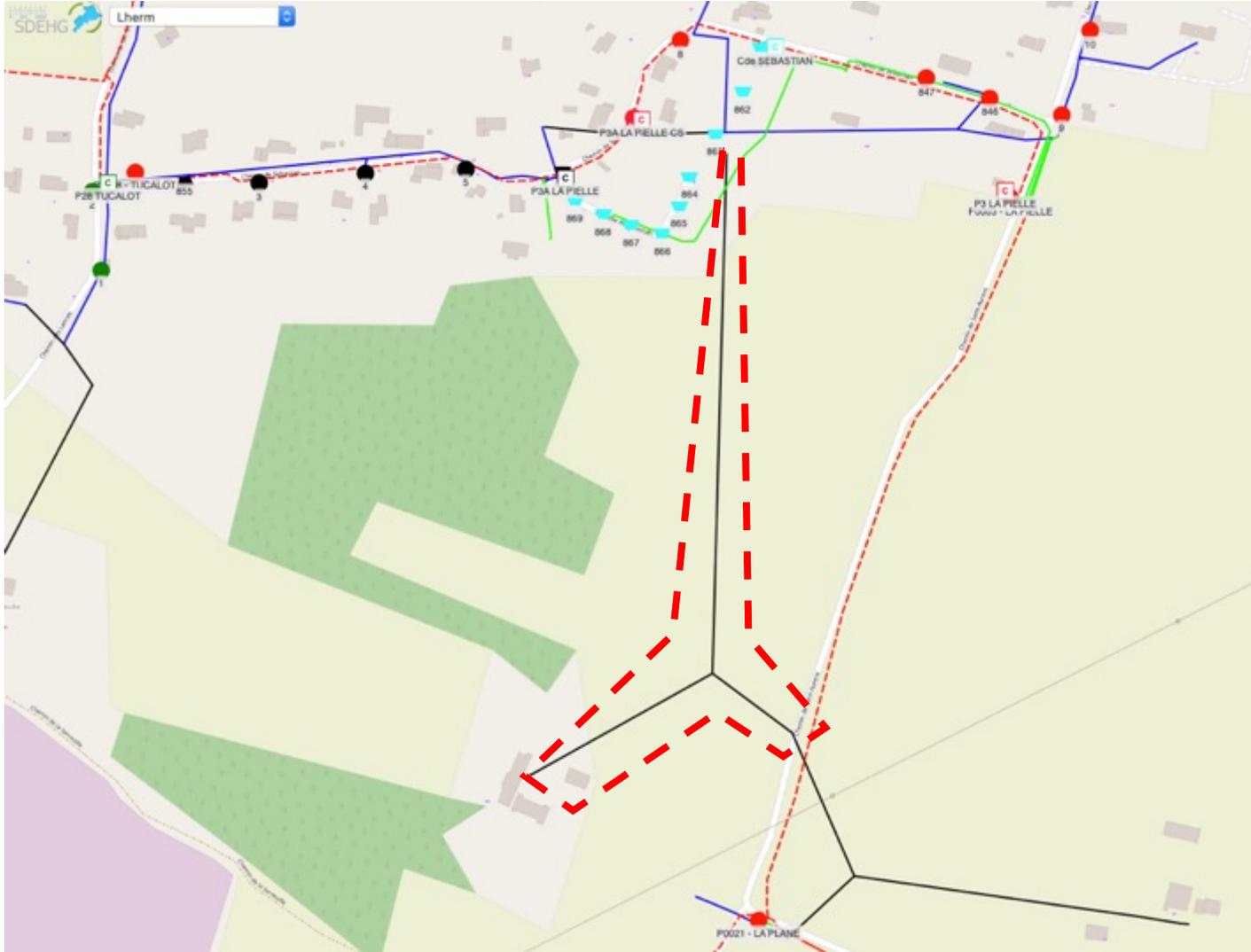
Le SDEHG projette la sécurisation de fils nus du réseau basse tension issu du P21 « La Plaine » et du P3 « La Pierre » n'alimentant plus aucun client.

A la suite de cette opération présentant un intérêt esthétique, les parcelles concernées ne seront plus électrifiées.

Les propriétaires ont donné leur accord pour cette dépose.



Sécurisation par le SDEHG de fils nus du réseau basse tension issu du P21 La Plane et P3 La Pielie



PROPOSITION

APPROUVER la dépose de ce tronçon de ligne

Déclassement du domaine public routier de parcelles en bord du chemin Larrieu constituant un espace vert boisé

Demande d'acquisition par les riverains, propriétaires de la parcelle 1250, de 186 m² en bordure du chemin Larrieu



Cette partie ne constitue pas la voie chemin Larrieu et son changement d'affectation n'affectera pas les fonctions de desserte du chemin.

Estimation des domaines : 2 800 € HT

PROPOSITION

APPROUVER de désaffecter cette partie de terrain et de la déclasser du domaine public communal.

APPROUVER la cession de 186m² pour 2800 € HT

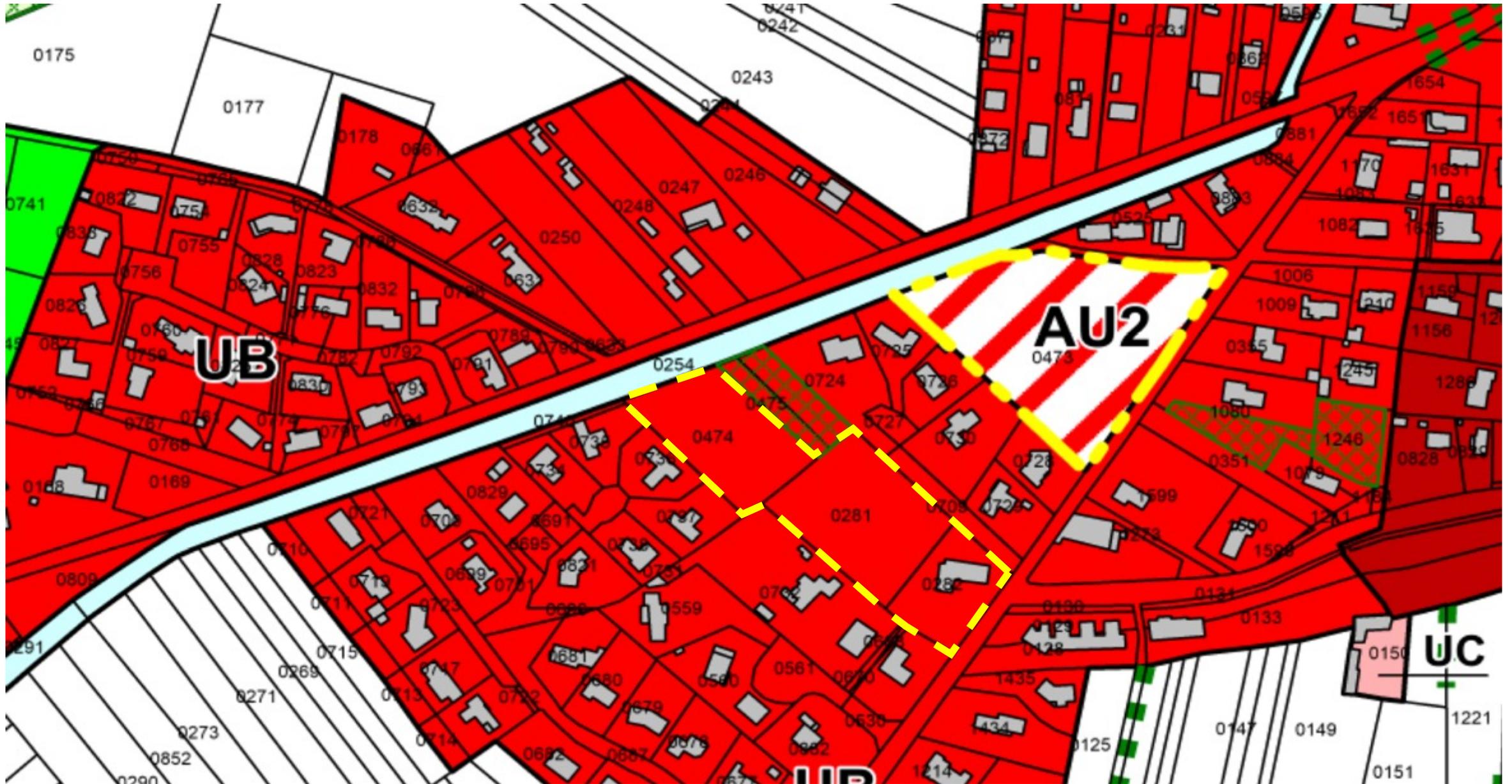
Projet de convention avec l'Établissement Public Foncier d'Occitanie pour l'acquisition et l'aménagement du terrain de Mme Trotin

La commune souhaite acquérir et aménager le terrain de Mme Trotin actuellement sous gestion de l'État en l'absence de successeurs. L'évaluation domaniale est de 310 000 € pour 7 229 m².

Dans le cadre de ce projet prévu à moyen terme, la commune souhaite faire appel à l'Établissement Public Foncier d'Occitanie pour porter le foncier, le temps de finaliser le projet et sécuriser sa réalisation.



Projet de convention avec l'Établissement Public Foncier d'Occitanie pour l'acquisition et l'aménagement du terrain de Mme Trotin



Projet de convention avec l'Établissement Public Foncier d'Occitanie pour l'acquisition et l'aménagement du terrain de Mme Trotin



Projet de convention avec l'Établissement Public Foncier d'Occitanie pour l'acquisition et l'aménagement du terrain de Mme Trotin



L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE EST UN ÉTABLISSEMENT À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (EPIC) DÉDIÉ À UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC.

Il intervient dans le cadre de projets d'intérêt public pour assurer une action foncière sur mesure, sans prétendre à aucune rémunération pour son action.

Son action ne relève pas du champ concurrentiel.

L'établissement peut agir pour le compte de toute collectivité compétente en matière d'aménagement, d'urbanisme ou d'habitat, afin de les accompagner dans la réalisation de projet d'aménagement durable.

MODALITÉS OPÉRATIONNELLES



Projet de convention avec l'Établissement Public Foncier d'Occitanie pour l'acquisition et l'aménagement du terrain de Mme Trotin

EPF intervient pour les communes sur les sujets définis prioritaires pour répondre aux besoins du territoire intercommunal.

Pour la réalisation de ce projet, une convention tripartite devra être signée par la commune avec EPF et la Communauté de Communes.

Trois durées de convention sont envisageables : 3, 5 ou 8 ans

PROPOSITION

APPROUVER le projet d'acquisition du terrain de Mme Trotin

APPROUVER l'intervention d'EPF sur ce projet avant l'établissement de la convention

Convention d'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Haute-Garonne

Le service Retraite du CDG31 apporte aux employeurs territoriaux information, conseil et expertise à propos de la réglementation CNRACL et de son application dans le traitement des dossiers individuels.

Un service plus spécifique de contrôle ou de réalisation des dossiers est proposé aux employeurs territoriaux. Ces services donnent alors lieu à une tarification et nécessitent la signature d'une convention spécifique avec le CDG31.

Type de dossiers	Contrôle des dossiers	Réalisation des dossiers des collectivités affiliées
Validation de périodes	21 €	63 €
Régularisation de cotisations	21 €	63 €
Rétablissement de droits	21 €	63 €
Compte Individuel Retraite	21 €	63 €
Simulation de calcul de pension	42 €	147 €
Qualification du Compte Individuel Retraite	42 €	147 €
Demande d'avis préalable	42 €	147 €
Liquidation de pension	42 €	147 €

PROPOSITION

ADHERER au service retraite du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale

AUTORISER le Maire à signer la convention

Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L-2122-23 du CGCT

Conventions

Objet	Co-signataires
Mise à disposition des jardins partagés	Association « Les Jardins du Riou Tort »

Dépenses

Objet	Bénéficiaire	Montant TTC
Travaux de signalisation et marquage routiers (RD)	MOZERR SA	5490.25
Réalisation d'un puits pour les jardins partagés	PONS TP	1668.00
Achat d'une tarière	MJ Motoculture	1696.00
Fourniture et mise en service matériel informatique écoles	Lorema	5481.60
Contrôle poteaux incendie	SIECT	2634.66
Entretien fossé lieu-dit « Pirous » (Retrait d'un grillage qui n'aurait pas dû être autorisé, envahi par une haie)	SAS TETRA BM	1656.00

Rapport des comités consultatifs

Questions orales

- 1) Le stationnement aux horaires d'entrée et sortie des écoles devient très problématique et envenime la vie des parents d'élèves. Comment pensez-vous résoudre le problème sans procéder à l'embauche du policier municipal ?
- 2) Certaines commissions sont bien peu actives ou n'ont tout simplement jamais été convoquées, envisagez-vous, Monsieur le Maire, de suspendre certaines délégations à vos conseillers municipaux ainsi que leurs indemnités ?
- 3) Monsieur le Maire avez-vous donné votre parrainage à l'un des candidats de l'élection présidentielle ?

Prochain Conseil Municipal

24/03/2022 – 20h30 DOB

12/04/2022 – 20h30 Budget

Prochains Conseils Communautaires

17/02/2022 – 19h

10/03/2022 – 19h DOB

31/03/2022 – 19h Budget

